



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

**OSTRUM SRI CREDIT 12 MOIS**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 septembre 2025

**Société de Gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**



# Sommaire

Page

<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>7</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>14</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>15</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>16</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>35</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>36</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>41</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>90</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Environnement macro-économique

L'économie mondiale s'est révélée plus résiliente qu'attendu face à la nette hausse des tarifs douaniers américains vis-à-vis de l'ensemble des partenaires commerciaux. Cela a notamment résulté d'achats par anticipation mais aussi de la réduction de l'incertitude liée à la signature d'accords commerciaux. Après avoir amorcé un cycle de baisses de taux en 2024, les politiques monétaires ont divergé de part et d'autre de l'Atlantique en 2025. La Fed a opté pour le statu quo, en raison des craintes d'inflation plus élevée du fait des droits de douane, avant de baisser ses taux en septembre 2025, alors que la BCE a poursuivi ses baisses de taux jusqu'en juin 2025.

**La croissance américaine est restée relativement résiliente sur l'année écoulée.** Le profil du PIB a toutefois été heurté en raison des achats par anticipation réalisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, avant le relèvement des tarifs douaniers. Cela s'est traduit par une forte hausse des importations en début d'année, ce qui a généré une contraction du PIB de 0,6 % en rythme annualisé au 1<sup>er</sup> trimestre, avant un rebond au second trimestre (+3,8 %). La faiblesse de la consommation des ménages au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 s'est révélée passagère, en dépit de la baisse de leur confiance et du net ralentissement du marché de l'emploi à partir du mois de mai.

**Après une timide reprise en 2024, liée aux gains de pouvoir d'achat et à l'assouplissement monétaire de la BCE, la croissance de la zone euro a été affectée par l'incertitude liée aux politiques de Donald Trump.** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, la croissance est ressortie bien meilleure qu'attendu : + 0,6 %, en raison de l'effet miroir de la forte hausse des importations américaines. Les exportations de biens de la zone euro vers les Etats-Unis ont fortement augmenté en anticipation de la hausse des tarifs douaniers. La hausse a été spectaculaire pour les exportations de produits pharmaceutiques irlandais, potentiellement visés par de futurs tarifs. La demande interne s'est également révélée solide, cela a particulièrement concerné l'investissement et dans une moindre mesure la consommation des ménages. Par la suite, la croissance a ralenti : +0,1 % au T2 et +0,2 % au T3. L'incertitude sur les tarifs douaniers américains s'est quelque peu réduite avec la signature d'un accord commercial, le 27 juillet, instaurant des tarifs douaniers de 15 % vis-à-vis de la plupart des biens exportés vers les Etats-Unis, à l'exception des avions, certains produits chimiques, médicaments et ressources naturelles. La croissance est restée plus dynamique dans les pays périphériques, surtout en Espagne, alors que l'Allemagne est restée pénalisée par son industrie et que la croissance française a continué de pâtir de l'incertitude politique et budgétaire. La croissance française a pourtant été plus forte que prévu au T3 (0,5 %) en raison d'une nette hausse des exportations (liée à l'aéronautique).

Face au revirement brutal des Etats-Unis vis-à-vis de ses alliés sur le plan de l'Otan, de l'Ukraine et leur rapprochement avec la Russie, l'Europe doit agir rapidement pour assurer sa propre sécurité et continuer de soutenir l'Ukraine. La Commission européenne a ainsi proposé un plan de 800 Mds d'euros, reposant essentiellement sur les dépenses des Etats membres, et l'Allemagne a annoncé une réforme du frein à la dette concernant les dépenses militaires ainsi qu'un fonds d'infrastructures de 500 Mds d'euros. Cela constitue un changement de politique majeur pour l'Allemagne. La forte hausse de l'investissement public va soutenir la croissance germanique et profiter à l'ensemble des pays de la zone euro compte tenu de l'importance des échanges intra-zone. Les pays européens se sont également engagés vis-à-vis de l'OTAN à augmenter significativement leurs dépenses en matière de défense et de sécurité pour les porter à 5 % du PIB d'ici 2035 contre une cible de 2 % auparavant.



# 1. Rapport de Gestion

**Après un fort processus de désinflation qui s'est amorcé début 2023, l'inflation en zone euro est revenue proche de la cible de 2 % suivie par la BCE.** Elle s'est établie à 2,2 % en septembre 2025. L'inflation dans les services est restée toutefois soutenue (3,2 %), reflet de la persistance de tensions salariales, ce qui s'est traduit par une inflation sous-jacente de 2,4 %. Aux Etats-Unis, la mesure préférée d'inflation de la Fed (le déflateur des dépenses de consommation) s'est établie à 2,7% en août 2025 et à 2,9 % pour l'inflation sous-jacente. Elle reste ainsi encore supérieure à la cible de 2% suivie par la Banque centrale. L'inflation mesurée par l'IPC s'est quant à elle établie à 3 % en septembre, tout comme l'inflation sous-jacente.

**Après avoir commencé un cycle de baisse de taux en 2024, les politiques monétaires de la Fed et de la BCE ont divergé en 2025.**

## Marchés financiers

**Des tensions se sont exercées sur les marchés obligataires souverains au cours de l'année.**

A partir d'octobre 2024, les taux obligataires se sont tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année 2024 à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement des tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des inquiétudes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4<sup>ème</sup> trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année 2024.

Après une relative stabilité, les taux se sont de nouveau détendus en août et septembre 2025 en raison de l'anticipation de baisses de taux de la Fed pour faire face au net ralentissement du marché de l'emploi américain.

Au total, sur l'ensemble de l'année écoulée, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 40 pb pour clôturer à 4,15 %, le 30 septembre 2025. Le taux 10 ans allemand s'est tendu de près de 60 pb, pour clôturer à 2,71%, tout comme le taux 10 ans français qui a terminé à 3,53 %.

En zone euro, les spreads des pays périphériques se sont nettement resserrés en raison des progrès réalisés sur le plan des finances publiques, d'une croissance plus dynamique (sauf en Italie) et des tensions qui se sont exercées sur les taux allemands. Le spread italien s'est ainsi resserré de 50 pb sur l'année, les spreads espagnol et grec de près de 30 pb. Cela a fortement contrasté avec le spread français qui a clôturé à 82 pb, le 30 septembre 2025, inchangé par rapport à il y a un an (+ 3 pb) et à égalité avec le spread italien. Les tensions sur les taux français ont reflété l'incertitude politique persistante depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, le 9 juin 2024, et la nomination de trois Premiers ministres depuis lors : M. Barnier, F. Bayrou et S. Lecornu. L'Assemblée nationale très divisée limite grandement la capacité du gouvernement à adopter les mesures de consolidation budgétaire nécessaires pour réduire le déficit public qui se révèle être le plus important des pays de la zone euro : 5,8 % du PIB en 2024 et 5,4 % prévu en 2025. Cela a conduit l'agence de notation Fitch à dégrader la note de la France, le 12 septembre 2025, pour la passer de AA- à A+.



# 1. Rapport de Gestion

## Quelle a été la politique de gestion dans ce contexte ?

La sensibilité taux a évolué entre 0 et 1 avec une sensibilité crédit entre 1.5 et 2.

Dans un premier temps, la couverture taux était à la fois via swaps et à la fois via futures 2 ans et 5 ans a permis de protéger le portefeuille face à la remontée des taux aussi bien sur la partie courte que sur la partie 5 ans.

Nous avons ajusté cette sensibilité taux dans des phases baissières taux ou des phases de volatilité avec un point haut à 1 pour fin septembre 2025.

Dans un second temps, les spreads obligataires se sont resserrés de plus de 25 bps pour la partie 1-3 ans (BBGB EURO AG CORP 1-3Y) et de 20 bps pour les titres corporates 3-5 ans (BBGB EURO AG CORP 3-5Y).



La performance sur l'ensemble de l'exercice de toutes les parts du PTF figurent ci-dessous :

- o FR0011375989 Perf nette 4,401 % Perf bench 2,569 %
- o FR0012223469 Perf nette 4,824 % Perf bench 2,569 %
- o FR0011405026 Perf nette 4,221 % Perf bench 2,569 %
- o FR0013240892 Perf nette 4,750 % Perf bench 2,569 %

Dans ce contexte de fort de baisse de taux et de resserrement des spreads de crédits, nous avons eu des souscriptions sur le fonds de près de 500 millions pour un actif à fin septembre 2025 de 1.550 milliards environ.

Les fondamentaux des entreprises nous paraissent solides, nous favorisons les titres de maturité maximale à 6 ans dans le portefeuille ayant désormais un taux de rendement très attractif et un taux de coupon intéressant compte tenu des baisses de taux à venir .

Notre gestion active ESG nous a permis d'investir sur le marché primaire certains titres obligataires ayant des caractéristiques ESG supérieurs à notre univers de référence, nous sélectionnons les titres en fonction des critères extra financiers mis en place au travers la labellisation du portefeuille.



# 1. Rapport de Gestion

Par ailleurs, la politique ESG mise en place en 2022 via la labellisation a évolué vers une V3 en janvier 2025 et cela permet de considérer les investissements avec ces critères ESG, aussi bien pour les émetteurs assimilés souverains que pour les entreprises privés.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	559 259 201,65	566 376 295,59
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.95% 01-07-30	162 083 756,00	137 153 397,00
OSTRUM SRI MONEY 6M PART SIC	139 797 307,47	139 814 926,41
OSTRUM SRI CREDIT 6M I	64 195 030,27	63 453 295,17
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-05-25	49 320 049,14	49 320 049,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-10-29	45 448 263,00	45 519 667,50
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	42 412 732,00	42 439 019,50
LA BANQUE POSTALE. 130825 FIX 0.0	39 997 877,89	40 000 000,00
LA BANQUE POSTALE. 120825 FIX 0.0	39 985 072,24	40 000 000,00
LA BANQUE POSTALE. 010825 FIX 0.0	34 998 162,60	35 000 000,00

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 87 399 087,00**

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 87 399 087,00

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 849 237 156,38**

o Change à terme : 0,00

o Future : 1 549 070 756,38

o Options : 0,00

o Swap : 300 166 400,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS TRADEX SOLUTIONS	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR

(\*) Sauf les dérivés listés.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	1 090 840,05
<b>Total</b>	<b>1 090 840,05</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,33
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,33</b>
. Frais opérationnels directs	3 175 363,62
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>3 175 363,62</b>

(\*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(\*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	88 536 897,34	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	5,71	0,00	0,00

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS TRADEX SOLUTIONS FRANCE	0,00	0,00	88 536 897,34	0,00	0,00
------------------------------------	------	------	---------------	------	------

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
Euro	0,00		0,00	0,00	0,00

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



# 1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	1 528 096,64	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	81 076 116,02	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	5 932 684,68	0,00	0,00

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



# 1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	0,33	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



# 1. Rapport de Gestion

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

### I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

#### I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

#### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

#### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants<sup>3</sup>.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 640 216 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 379 850 €
Effectifs concernés :	252

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 671 116 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 537 000 €	
- Membres du personnel :	17 134 116 €	
Effectifs concernés :	102	



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes

## OSTRUM SRI CREDIT 12M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT 12M,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI CREDIT 12M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>1 328 304 767,39</b>	<b>809 708 281,35</b>
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	1 328 304 767,39	809 708 281,35
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>195 077 548,29</b>	<b>35 496 822,59</b>
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	180 212 127,75	35 496 822,59
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	14 865 420,54	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>53 931 486,52</b>	<b>62 681 263,08</b>
OPCVM	53 931 486,52	62 681 263,08
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>481 918,30</b>	<b>4 329 900,82</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>88 536 897,34</b>	<b>153 175 232,21</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	88 536 897,34	153 175 232,21
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>1 666 332 617,84</b>	<b>1 065 391 500,05</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>102 318 070,08</b>	<b>164 915 403,17</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>721 120,03</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>102 318 070,08</b>	<b>165 636 523,20</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>1 768 650 687,92</b>	<b>1 231 028 023,25</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	1 485 320 394,82	1 009 597 488,01
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	65 937 148,80	52 343 798,87
<b>Capitaux propres I</b>	<b>1 551 257 543,62</b>	<b>1 061 941 286,88</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>1 551 257 543,62</b>	<b>1 061 941 286,88</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>87 632 394,79</b>	<b>151 112 850,16</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	87 632 394,79	151 112 850,16
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>10 368 539,96</b>	<b>8 962 202,53</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>98 000 934,75</b>	<b>160 075 052,69</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	71 462 024,70	8 903 230,04
Concours bancaires	47 930 184,85	108 453,64
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>119 392 209,55</b>	<b>9 011 683,68</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>1 768 650 687,92</b>	<b>1 231 028 023,25</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	27 017 115,59	17 846 823,87
Produits sur titres de créances	1 747 295,83	1 425 905,06
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	2 926 444,29	3 433 604,01
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,33	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	3 257 533,86	3 657 652,90
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>34 948 389,90</b>	<b>26 363 985,84</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-1 236 682,65	-535 788,58
Charges sur opérations temporaires sur titres	-3 175 363,62	-3 234 615,55
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-274 317,85	-157 034,67
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-4 686 364,12</b>	<b>-3 927 438,80</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>30 262 025,78</b>	<b>22 436 547,04</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 933 141,05	-3 095 654,93
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-5 933 141,05</b>	<b>-3 095 654,93</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>24 328 884,73</b>	<b>19 340 892,11</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>5 523 160,46</b>	<b>1 672 208,11</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>29 852 045,19</b>	<b>21 013 100,22</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	18 331 507,62	-3 191 390,47
Frais de transactions externes et frais de cession	-917 098,28	-475 639,25
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>17 414 409,34</b>	<b>-3 667 029,72</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>4 876 639,48</b>	<b>364 372,03</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>22 291 048,82</b>	<b>-3 302 657,69</b>



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	10 308 156,23	31 214 386,36
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-9 447,13	8 625,86
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>10 298 709,10</b>	<b>31 223 012,22</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>3 495 345,69</b>	<b>3 410 344,12</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>13 794 054,79</b>	<b>34 633 356,34</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>65 937 148,80</b>	<b>52 343 798,87</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

##### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à réaliser, sur la période de placement recommandée de 12 mois minimum :
- pour la part I, une performance annuelle supérieure de 0,40% à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion internes et externes réels,
- pour la part L, une performance annuelle supérieure de 0,20% à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion internes et externes réels,
- pour la part X, une performance annuelle supérieure de 0,40% à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion internes et externes réels,
- pour la part GP, une performance annuelle supérieure de 0,40% à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion internes et externes réels ; et
- mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 539 409 756,37</b>	<b>1 047 898 540,18</b>	<b>806 583 417,21</b>	<b>1 061 941 286,88</b>	<b>1 551 257 543,62</b>
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M GP en EUR</b>					
Actif net	7 657 962,60	3 319 341,94	8 946 238,23	9 954 316,99	14 480 643,88
Nombre de titres	76 926,54161	34 146,58180	87 562,88142	92 517,44122	128 481,80532
Valeur liquidative unitaire	99,54	97,20	102,16	107,59	112,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,11	0,00	2,13	-0,33	1,61
Capitalisation unitaire sur revenu	0,10	0,21	1,23	2,20	2,49
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M I en EUR</b>					
Actif net	393 916 107,50	318 029 109,14	260 275 932,44	223 773 468,68	613 949 350,02
Nombre de titres	38 054,66468	31 446,33216	24 483,25426	20 015,54159	52 599,91386
Valeur liquidative unitaire	10 351,32	10 113,39	10 630,77	11 179,98	11 672,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	12,46	-0,09	222,46	-34,77	167,73
Capitalisation unitaire sur revenu	15,86	27,46	129,67	211,32	220,51
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M L en EUR</b>					
Actif net	315 214 221,41	104 272 162,89	56 542 341,83	223 574 728,48	557 433 545,90
Nombre de titres	309 828,40816	105 112,90464	54 316,35377	204 637,18718	489 550,88701
Valeur liquidative unitaire	1 017,38	992,00	1 040,98	1 092,54	1 138,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,22	0,00	21,79	-3,40	16,37
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,46	0,68	10,98	18,54	19,60



## 5. Comptes de l'exercice

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M X en EUR</b>					
Actif net	822 621 464,86	622 277 926,21	480 818 904,71	604 638 772,73	365 394 003,82
Nombre de titres	80 828,26080	62 569,01103	45 966,05208	54 837,13112	31 613,87626
Valeur liquidative unitaire	10 177,39	9 945,46	10 460,30	11 026,08	11 558,02
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	12,25	12,15	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	230,97	-34,27	165,85
Report à nouveau unitaire sur revenu	501,50	530,51	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	664,03	233,11	263,67



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### ***Exposition des positions Hors-Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

##### ***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».



## 5. Comptes de l'exercice

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème			
			Part I	Part L	Part X	Part GP
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,60 % TTC maximum	0,70 % TTC maximum	0,50 % TTC maximum	0,65 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif			
3	Commissions de mouvement Société de gestion	Transaction / Opération	- un titre financier : commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,10% selon les titres, - un contrat financier négocié sur un marché réglementé ou listé : montant forfaitaire de 0 à 2,50 euros par contrat, - un contrat financier négocié sur un marché de gré à gré : commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,02%.			
4	Commission de surperformance	Actif net	<b>Sur les parts I et L uniquement</b> 20 % TTC de la surperformance par rapport à l'Indice défini ci-dessous.			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.



## 5. Comptes de l'exercice

### Commission de surperformance :

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance (uniquement sur les parts I et L) :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du Fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé, cours de clôture, libellé en Euro, majoré de 0,40% pour la part I et de 0,20% pour la part L.

Période de référence de la performance :

La période de référence, qui correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er octobre 2021.

### Swing pricing

#### Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 18/08/2015) :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement. Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.



## 5. Comptes de l'exercice

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Des frais de gestion variables seront prélevés, uniquement sur les parts I et L, au profit de la société de gestion. Ils sont calculés de la manière suivante :

20% de la surperformance, nette de frais de gestion fixes de la part, réalisée par le FCP depuis la précédente valeur liquidative, par rapport à la progression réalisée sur la Période de Référence considérée par l'indicateur de référence majoré, sur une base annuelle, de 0,70% sur la part I et de 0,50% pour la part L selon le mécanisme suivant : La commission de surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP ajustée des souscriptions/rachats, et celle de l'indicateur de référence majoré de 0,70% pour la part I et de 0,50% pour la part L annuels capitalisés, ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur la Période de Référence.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.



## 5. Comptes de l'exercice

### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI CREDIT 12M I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI CREDIT 12M L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI CREDIT 12M X	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI CREDIT 12M GP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>1 061 941 286,88</b>	<b>806 583 417,21</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 086 215 028,40	1 201 958 568,39
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-648 940 774,83	-993 497 573,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	24 328 884,73	19 340 892,11
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	17 414 409,34	-3 667 029,72
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	10 298 709,10	31 223 012,22
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>1 551 257 543,62</b>	<b>1 061 941 286,88</b>

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M GP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	128 792,43396	14 323 417,44
Parts rachetées durant l'exercice	-92 828,06986	-10 242 915,57
Solde net des souscriptions/rachats	35 964,36410	4 080 501,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	128 481,80532	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	48 924,46092	563 059 926,16
Parts rachetées durant l'exercice	-16 340,08865	-186 550 217,60
Solde net des souscriptions/rachats	32 584,37227	376 509 708,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 599,91386	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M L</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	417 060,69586	466 790 639,93
Parts rachetées durant l'exercice	-132 146,99603	-148 658 142,61
Solde net des souscriptions/rachats	284 913,69983	318 132 497,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	489 550,88701	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M X</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 744,00000	42 041 044,87
Parts rachetées durant l'exercice	-26 967,25486	-303 489 499,05
Solde net des souscriptions/rachats	-23 223,25486	-261 448 454,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 613,87626	



## 5. Comptes de l'exercice

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M GP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M L</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M X</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI CREDIT 12M GP FR0013240892	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	14 480 643,88	128 481,80532	112,70
OSTRUM SRI CREDIT 12M I FR0011375989	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	613 949 350,02	52 599,91386	11 672,05
OSTRUM SRI CREDIT 12M L FR0011405026	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	557 433 545,90	489 550,88701	1 138,66
OSTRUM SRI CREDIT 12M X FR0012223469	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	365 394 003,82	31 613,87626	11 558,02



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 328 304,76	1 119 897,64	208 407,12	0,00	0,00
Titres de créances	195 077,55	97 731,45	97 346,10	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	88 536,90	80 303,13	8 233,77	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-87 632,40	0,00	-87 632,40	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-47 930,18	0,00	0,00	0,00	-47 930,18
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-302 763,90	-1 164 336,64	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-135 700,00	135 700,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>859 468,32</b>	<b>-802 282,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 930,18</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	2 100,00	6 573,52	53 493,02	635 462,55	443 274,25	187 401,42	0,00
Titres de créances	9 950,10	53 301,74	51 548,78	80 276,93	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	1 528,10	28 111,75	52 964,37	5 932,68	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-87 632,39
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-47 930,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	40 985,11	0,00	0,00	-1 403 234,75	-104 850,90	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	36 700,00	70 200,00	-11 000,00	-65 600,00	-30 300,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>41 805,02</b>	<b>130 075,26</b>	<b>95 569,90</b>	<b>-724 983,52</b>	<b>361 087,72</b>	<b>193 334,10</b>	<b>-87 632,39</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	91,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-35,88	-34,55	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>55,86</b>	<b>-34,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(\*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 226 866,54	91 899,03	9 539,19
Titres de créances	76 628,66	51 868,76	66 580,12
Opérations temporaires sur titres	78 344,84	10 192,06	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	-164 466,39
<b>Solde net</b>	<b>1 381 840,04</b>	<b>153 959,85</b>	<b>-88 347,08</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	136,75	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	144,25	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	15,89	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	88 536,90	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	1 782,98	0,00
Caceis Bank	89 220,55	0,00
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	1 662,55	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	3 766,52	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	881,47	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	87 632,39
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	0,00	1 527,76
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	3 827,08
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	902,12
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	169,36
NATIXIS	0,00	191,94
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	3 565,20
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	66,11
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	1 024,73

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### **C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### **C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
<b>Créances</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	18 201,86
	Dépôts de garantie en espèces	4 184 730,58
	Coupons et dividendes en espèces	800 875,00
	Collatéraux	97 314 066,43
	Autres créances	196,21
<b>Total des créances</b>		<b>102 318 070,08</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	67 514 280,06
	Frais de gestion fixe	411 475,71
	Frais de gestion variable	2 445 428,88
	Collatéraux	1 090 840,05
<b>Total des dettes</b>		<b>71 462 024,70</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>30 856 045,38</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M GP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	26 621,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	858 847,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	875 476,85
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,25
Frais de gestion variables acquis	203 932,48
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M L</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 683 183,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	1 130 246,25
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,28
Frais de gestion variables acquis	235 773,30
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT 12M X</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	919 058,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



## 5. Comptes de l'exercice

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			4 891 676,71
	FR0014007LL3	BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	4 891 676,71
TCN			0,00
OPC			53 931 486,52
	FR0014009DC5	OSTRUM SRI CREDIT 6M I	53 880 794,35
	FR001400XCV3	OSTRUM SRI MONEY 6M PART SIC	50 692,17
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>58 823 163,23</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>29 852 045,19</b>	<b>21 013 100,22</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>29 852 045,19</b>	<b>21 013 100,22</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>29 852 045,19</b>	<b>21 013 100,22</b>

#### Part OSTRUM SRI CREDIT 12M GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>320 540,56</b>	<b>203 746,03</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>320 540,56</b>	<b>203 746,03</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>320 540,56</b>	<b>203 746,03</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	320 540,56	203 746,03
<b>Total</b>	<b>320 540,56</b>	<b>203 746,03</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT 12M I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>11 599 241,13</b>	<b>4 229 828,05</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>11 599 241,13</b>	<b>4 229 828,05</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>11 599 241,13</b>	<b>4 229 828,05</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	11 599 241,13	4 229 828,05
<b>Total</b>	<b>11 599 241,13</b>	<b>4 229 828,05</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT 12M L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>9 596 338,62</b>	<b>3 795 926,98</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>9 596 338,62</b>	<b>3 795 926,98</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>9 596 338,62</b>	<b>3 795 926,98</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 596 338,62	3 795 926,98
<b>Total</b>	<b>9 596 338,62</b>	<b>3 795 926,98</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT 12M X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>8 335 924,88</b>	<b>12 783 599,16</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>8 335 924,88</b>	<b>12 783 599,16</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>8 335 924,88</b>	<b>12 783 599,16</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 335 924,88	12 783 599,16
<b>Total</b>	<b>8 335 924,88</b>	<b>12 783 599,16</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>22 291 048,82</b>	<b>-3 302 657,69</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>22 291 048,82</b>	<b>-3 302 657,69</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>22 291 048,82</b>	<b>-3 302 657,69</b>

### Part OSTRUM SRI CREDIT 12M GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>207 863,03</b>	<b>-30 957,66</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>207 863,03</b>	<b>-30 957,66</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>207 863,03</b>	<b>-30 957,66</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	207 863,03	-30 957,66
<b>Total</b>	<b>207 863,03</b>	<b>-30 957,66</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT 12M I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>8 822 820,37</b>	<b>-696 078,53</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>8 822 820,37</b>	<b>-696 078,53</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>8 822 820,37</b>	<b>-696 078,53</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 822 820,37	-696 078,53
<b>Total</b>	<b>8 822 820,37</b>	<b>-696 078,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part OSTRUM SRI CREDIT 12M L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>8 016 962,08</b>	<b>-696 028,29</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>8 016 962,08</b>	<b>-696 028,29</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>8 016 962,08</b>	<b>-696 028,29</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 016 962,08	-696 028,29
<b>Total</b>	<b>8 016 962,08</b>	<b>-696 028,29</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT 12M X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 243 403,34</b>	<b>-1 879 593,21</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>5 243 403,34</b>	<b>-1 879 593,21</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 243 403,34</b>	<b>-1 879 593,21</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 243 403,34	-1 879 593,21
<b>Total</b>	<b>5 243 403,34</b>	<b>-1 879 593,21</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>1 328 304 767,39</b>	<b>85,62</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 328 304 767,39</b>	<b>85,62</b>
<b>Assurance</b>			<b>1 163 688,49</b>	<b>0,08</b>
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	1 100 000	1 163 688,49	0,08
<b>Automobiles</b>			<b>36 505 480,54</b>	<b>2,35</b>
General Motors Financial Co Inc 3.1% 04-08-29	EUR	6 300 000	6 340 389,04	0,40
General Motors Financial Co Inc 3.9% 12-01-28	EUR	3 200 000	3 373 220,38	0,22
HYUNDAI CAPITAL AMERICA 2.875% 26-06-28	EUR	2 100 000	2 122 573,27	0,14
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE 3.75% 27-09-29	EUR	4 200 000	4 234 539,53	0,27
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	3 500 000	3 521 556,16	0,23
RENAULT 2.5% 02-06-27 EMTN	EUR	4 800 000	4 815 053,59	0,31
RENAULT 3.875% 30-09-30 EMTN	EUR	5 400 000	5 397 042,58	0,35
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	3 650 000	3 559 607,50	0,23
VOLKSWAGEN LEASING 3.625% 11-10-26	EUR	3 000 000	3 141 498,49	0,20
<b>Banques commerciales</b>			<b>501 485 515,52</b>	<b>32,31</b>
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 403 103,42	0,35
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	7 600 000	7 883 656,99	0,51
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 24-06-31	EUR	8 500 000	8 567 248,97	0,55
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 5.625% 02-10-25	EUR	2 100 000	2 100 000,00	0,14
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	600 000	640 267,89	0,04
BARCLAYS E3R+0.8% 08-05-28	EUR	5 200 000	5 246 089,33	0,34
BBVA 3.125% 15-07-30 EMTN	EUR	9 100 000	9 174 653,66	0,59
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	6 500 000	6 627 527,33	0,43
BBVA E3R+0.45% 07-06-27 EMTN	EUR	5 400 000	5 426 380,80	0,35
BCP 1.125% 12-02-27 EMTN	EUR	9 400 000	9 418 524,44	0,61
BELFIUS SANV 3.375% 28-05-30	EUR	10 000 000	10 209 631,51	0,66
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	2 700 000	2 825 875,11	0,18
BELFIUS SANV 4.125% 12-09-29	EUR	2 200 000	2 314 532,60	0,15
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	2 100 000	2 208 208,40	0,14
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	9 400 000	9 307 673,97	0,60
BNP PAR 3.583% 15-01-31 EMTN	EUR	8 100 000	8 436 820,19	0,54
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 632 080,82	0,17
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	9 100 000	9 719 565,40	0,63
BNP PAR E3R+0.75% 20-03-29	EUR	9 800 000	9 842 943,06	0,63
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 891 676,71	0,32
BPER BANCA 3.625% 15-01-31	EUR	2 131 000	2 222 722,33	0,14
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	6 500 000	6 409 964,32	0,41
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	2 400 000	2 514 666,08	0,16
CA 0.625% 12-01-28	EUR	11 400 000	11 189 285,84	0,72
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	10 100 000	10 339 094,67	0,67



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	6 200 000	6 204 942,16	0,40
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	2 400 000	2 356 846,36	0,15
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 125 692,05	0,27
CAIXABANK E3R+0.6% 19-09-28	EUR	8 000 000	8 036 620,44	0,52
CAIXABANK E3R+0.65% 26-06-29	EUR	3 600 000	3 614 077,80	0,23
CAN IMP BK E3R+0.5% 17-06-27	EUR	4 000 000	4 015 901,67	0,26
CAN IMP BK E3R+0.53% 23-07-27	EUR	10 000 000	10 061 725,28	0,65
CAN IMP BK SYD E3R+0.7% 29-01-27	EUR	1 800 000	1 817 698,75	0,12
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.375% 01-12-27	EUR	9 100 000	8 919 670,41	0,57
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	EUR	2 100 000	2 201 240,71	0,14
CW BK AUST E3R+0.48% 15-12-27	EUR	22 550 000	22 656 159,14	1,45
DANSKE BK E3R+0.5% 01-10-28	EUR	6 400 000	6 405 375,29	0,41
DANSKE BK E3R+0.6% 10-04-29	EUR	10 000 000	10 087 653,33	0,65
DEUTSCHE BK 2.625% 13-08-28	EUR	10 400 000	10 413 477,26	0,67
DEUTSCHE BK 3.0% 16-06-29 EMTN	EUR	4 600 000	4 649 158,88	0,30
DNB BANK A 3.0% 15-01-31 EMTN	EUR	7 600 000	7 824 198,96	0,50
EFG EUROBANK 2.875% 07-07-28	EUR	5 600 000	5 650 807,34	0,36
EFG EUROBANK 3.25% 12-03-30	EUR	3 000 000	3 067 363,15	0,20
FORD MOTOR CREDIT 3.622% 27-07-28	EUR	10 200 000	10 285 665,75	0,66
FORD MOTOR CREDIT 3.778% 16-09-29	EUR	5 100 000	5 098 654,16	0,33
ING GROEP NV 3.5% 03-09-30	EUR	4 400 000	4 491 875,62	0,29
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	5 200 000	5 408 027,78	0,35
INTE E3R+0.6% 16-04-27	EUR	7 700 000	7 774 475,68	0,50
INVESTEC BANK E3R+1.1% 18-06-28	EUR	6 200 000	6 261 698,61	0,40
JPM CHASE 3.674% 06-06-28 EMTN	EUR	8 000 000	8 251 260,71	0,53
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	6 600 000	6 555 071,18	0,42
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	3 900 000	3 835 685,79	0,25
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	5 100 000	5 342 760,70	0,34
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.63% 04-03-28	EUR	6 700 000	6 734 263,06	0,43
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	2 200 000	2 342 277,01	0,15
NATL BANK OF GREECE 2.75% 21-07-29	EUR	3 298 000	3 307 926,98	0,21
NATL WESTMINSTER BANK 3.125% 10-01-30	EUR	100 000	103 080,84	0,01
NOVO BAN 3.375% 22-01-31 EMTN	EUR	8 200 000	8 485 063,45	0,55
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	100 000	103 881,93	0,01
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	5 500 000	5 761 410,48	0,37
RCI BANQUE 3.375% 06-06-30	EUR	1 000	1 008,65	0,00
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	EUR	2 900 000	3 009 793,21	0,19
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	3 100 000	3 266 453,01	0,21
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	5 200 000	5 454 806,41	0,35
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	7 800 000	8 149 116,25	0,53
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	11 600 000	11 787 572,00	0,76
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	2 500 000	2 641 800,00	0,17
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	6 100 000	6 460 886,86	0,42



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANTANDER CONSUMER BANK 4.375% 13-09-27	EUR	4 900 000	5 081 679,25	0,33
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	2 600 000	2 673 161,51	0,17
SG 0.625% 02-12-27	EUR	5 400 000	5 314 115,59	0,34
SG 3.0% 12-02-27	EUR	9 600 000	9 853 137,53	0,64
SG 4.125% 02-06-27	EUR	4 300 000	4 474 483,99	0,29
SG 4.75% 28-09-29	EUR	7 100 000	7 486 953,89	0,48
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	2 000 000	2 180 709,59	0,14
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.7% 28-07-28	EUR	15 000 000	15 136 120,00	0,98
UBS GROUP AG 3.162% 11-08-31	EUR	1 201 000	1 208 163,69	0,08
UBS GROUP AG E3R+0.98% 12-05-29	EUR	5 000 000	5 076 092,92	0,33
UNICAJA BANCO SA E 3.5% 30-06-31	EUR	4 300 000	4 367 439,90	0,28
UNICREDIT 3.1% 10-06-31 EMTN	EUR	6 800 000	6 875 562,90	0,44
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	EUR	9 500 000	9 480 208,77	0,61
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	1 000	1 081,32	0,00
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	4 350 000	4 731 747,06	0,31
WESTPAC BANKING E3R+0.48% 14-01-28	EUR	8 900 000	8 969 538,67	0,58
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>808 521,21</b>	<b>0,05</b>
SEB 3.625% 24-06-30	EUR	800 000	808 521,21	0,05
<b>Boissons</b>			<b>14 327 446,80</b>	<b>0,92</b>
ASAHI BREWERIES 3.384% 16-04-29	EUR	100 000	103 041,84	0,01
CARLSBERG BREWERIES AS 4.0% 05-10-28	EUR	4 200 000	4 518 659,18	0,29
COCA COLA HBC FINANCE BV 3.375% 27-02-28	EUR	1 500 000	1 557 847,60	0,10
HEINEKEN NV 2.565% 03-10-28	EUR	6 400 000	6 407 104,00	0,41
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	1 700 000	1 740 794,18	0,11
<b>Composants automobiles</b>			<b>60 595 832,53</b>	<b>3,91</b>
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	3 200 000	3 400 553,64	0,22
CONTINENTAL 2.875% 09-06-29	EUR	6 200 000	6 209 930,19	0,40
CONTINENTAL 2.875% 22-11-28	EUR	4 600 000	4 663 139,73	0,30
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	5 100 000	5 304 653,92	0,34
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	5 700 000	5 971 677,04	0,38
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	1 700 000	1 806 070,92	0,12
ROBERT BOSCH FINANCE LLC 2.75% 28-05-28	EUR	6 400 000	6 481 270,36	0,42
SCHAEFFLER AG 4.25% 01-04-28	EUR	5 000 000	5 194 173,29	0,33
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	400 000	407 492,44	0,03
SCHAEFFLER AG 4.5% 28-03-30	EUR	4 000 000	4 160 552,33	0,27
VALEO 4.5% 11-04-30 EMTN	EUR	5 900 000	6 146 337,12	0,40
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	10 200 000	10 739 600,96	0,69
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	100 000	110 380,59	0,01
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>14 837 642,25</b>	<b>0,96</b>
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 3.023% 03-09-27	EUR	2 100 000	2 129 802,85	0,14
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	10 800 000	10 591 185,70	0,68



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NT CONS FIN 3.75% 17-01-29	EUR	2 000 000	2 116 653,70	0,14
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>16 123 576,30</b>	<b>1,04</b>
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	2 700 000	2 908 628,63	0,19
CARREFOUR S A 2.875% 07-05-29	EUR	2 400 000	2 418 954,08	0,16
CARREFOUR S A 2.875% 08-12-28	EUR	2 100 000	2 107 623,86	0,14
KRAFT HEINZ FOODS 3.5% 15-03-29	EUR	3 941 000	4 085 729,18	0,25
METRO AG 4.0% 05-03-30 EMTN	EUR	2 300 000	2 436 765,56	0,16
SOCIETATEA ENERGETICA EX SOCIETATEA COM 4.375% 14-07-30	EUR	2 100 000	2 165 874,99	0,14
<b>Divertissement</b>			<b>16 341 864,45</b>	<b>1,05</b>
ITV 1.375% 26-09-26	EUR	16 500 000	16 341 864,45	1,05
<b>Electricité</b>			<b>20 585 613,28</b>	<b>1,33</b>
AMPRION 2.75% 30-09-29 EMTN	EUR	2 800 000	2 790 425,92	0,18
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	2 800 000	2 887 600,88	0,19
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 653 899,32	0,24
RTE EDF TRANSPORT 2.625% 08-07-29	EUR	1 400 000	1 400 902,90	0,09
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22-07-31	EUR	6 200 000	6 194 592,41	0,39
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.625% 21-04-29	EUR	3 500 000	3 658 191,85	0,24
<b>Epargne et prêts hypothécaires</b>			<b>9 828 798,61</b>	<b>0,63</b>
CELLNEX FINANCE 0.75% 15-11-26	EUR	1 700 000	1 679 916,01	0,11
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	3 400 000	3 303 357,56	0,21
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	4 800 000	4 845 525,04	0,31
<b>Equipements électriques</b>			<b>10 935 607,66</b>	<b>0,70</b>
NEXANS 4.25% 11-03-30	EUR	3 600 000	3 819 887,51	0,25
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.625% 02-09-29	EUR	5 000 000	4 992 087,67	0,31
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	2 100 000	2 123 632,48	0,14
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>10 241 398,03</b>	<b>0,66</b>
ESSILORLUXOTTICA 2.625% 10-01-30	EUR	10 200 000	10 241 398,03	0,66
<b>FPI de détail</b>			<b>20 775 652,23</b>	<b>1,34</b>
CARMILA 1.625% 30-05-27	EUR	5 100 000	5 028 319,85	0,32
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	5 100 000	5 692 646,55	0,37
KLEPIERRE E3R+0.62% 12-05-28	EUR	10 000 000	10 054 685,83	0,65
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>845 778,19</b>	<b>0,05</b>
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	EUR	800 000	845 778,19	0,05
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>18 174 701,20</b>	<b>1,17</b>
AMADEUS CM 3.375% 25-03-30	EUR	2 600 000	2 680 498,49	0,17
LA FRANCAISE DES JEUX 3.0% 21-11-30	EUR	5 900 000	5 997 411,42	0,39
MC DONALD S 3.625% 28-11-27	EUR	2 000 000	2 111 118,08	0,14
SPIE 3.75% 28-05-30	EUR	7 200 000	7 385 673,21	0,47



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Infrastructure de transports</b>			<b>7 845 775,32</b>	<b>0,51</b>
ABERTIS INFRA 3.125% 07-07-30	EUR	7 800 000	7 845 775,32	0,51
<b>Logiciels</b>			<b>5 723 608,68</b>	<b>0,37</b>
FISERV FUNDING ULC 2.875% 15-06-28	EUR	2 600 000	2 634 490,60	0,17
NEXI 3.875% 21-05-31 EMTN	EUR	3 000 000	3 089 118,08	0,20
<b>Machines</b>			<b>5 605 758,79</b>	<b>0,36</b>
JOHN DEERE CAPITAL 2.5% 11-09-28	EUR	5 600 000	5 605 758,79	0,36
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>104 892 506,24</b>	<b>6,76</b>
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 713 232,47	0,24
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	3 600 000	3 923 180,88	0,25
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	7 900 000	7 853 865,08	0,51
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 09-01-28	EUR	7 500 000	7 795 701,37	0,50
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 16-01-28	EUR	4 100 000	4 339 015,96	0,28
DXC CAPITAL FUNDING 0.45% 15-09-27	EUR	6 500 000	6 210 032,33	0,40
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	5 200 000	5 308 288,08	0,34
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.45% 14-01-27	EUR	11 600 000	11 682 669,33	0,75
IHG FINANCE LLC 3.375% 10-09-30	EUR	1 000	1 004,28	0,00
LLOY BA 3.25 03-30	EUR	6 900 000	7 135 951,64	0,46
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3.125% 22-08-31	EUR	16 100 000	16 111 501,58	1,04
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	2 900 000	3 064 829,25	0,20
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	1 800 000	1 842 619,81	0,12
MORGAN STANLEY E3R+1.0% 05-04-28	EUR	6 100 000	6 191 913,28	0,40
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 14-04-26	EUR	5 800 000	5 738 668,58	0,37
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	6 400 000	6 573 521,53	0,42
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	7 200 000	7 406 510,79	0,48
<b>Media</b>			<b>5 360 321,38</b>	<b>0,35</b>
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	EUR	4 364 000	4 526 270,86	0,30
IPSOS 3.75% 22-01-30	EUR	800 000	834 050,52	0,05
<b>Produits alimentaires</b>			<b>3 200 716,68</b>	<b>0,21</b>
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 200 716,68	0,21
<b>Produits chimiques</b>			<b>12 599 333,19</b>	<b>0,81</b>
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	4 300 000	4 241 975,92	0,27
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 2.875% 09-09-29	EUR	5 300 000	5 334 246,71	0,35
SOLVAY 3.875% 03-04-28	EUR	2 900 000	3 023 110,56	0,19
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>10 606 689,25</b>	<b>0,68</b>
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	1 000	1 038,15	0,00
PFIZER NLD INTL FINANCE BV 2.875% 19-05-29	EUR	2 000 000	2 033 284,66	0,13
SANOFI 2.625% 23-06-29 EMTN	EUR	8 500 000	8 572 366,44	0,55



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>13 733 607,63</b>	<b>0,89</b>
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.75% 04-04-28	EUR	3 500 000	3 565 964,45	0,23
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.25% 09-08-29	EUR	5 300 000	5 410 707,56	0,35
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	4 600 000	4 756 935,62	0,31
<b>Services aux collectivités</b>			<b>75 310 468,35</b>	<b>4,85</b>
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	4 900 000	5 020 056,04	0,32
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.7% 25-02-31	EUR	25 000 000	25 248 250,00	1,63
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	EUR	9 500 000	9 659 758,77	0,62
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.85% 01-02-31	EUR	10 000 000	9 966 774,46	0,64
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.95% 01-07-30	EUR	25 000 000	25 415 629,08	1,64
<b>Services aux entreprises</b>			<b>15 724 715,40</b>	<b>1,01</b>
ELIS EX HOLDELIS 3.375% 02-09-31	EUR	7 000 000	6 992 677,81	0,45
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 5.25% 30-10-29	EUR	5 000 000	5 627 613,01	0,36
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.375% 06-03-29	EUR	2 900 000	3 104 424,58	0,20
<b>Services aux professionnels</b>			<b>10 646 343,40</b>	<b>0,69</b>
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 25-09-30	EUR	7 100 000	7 124 248,93	0,46
WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18-03-29	EUR	3 400 000	3 522 094,47	0,23
<b>Services clientèle divers</b>			<b>36 864 863,85</b>	<b>2,38</b>
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	4 600 000	4 796 505,07	0,31
AYVENS 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	8 700 000	9 153 484,52	0,60
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	600 000	633 904,27	0,04
AYVENS E3R+0.68% 19-11-27	EUR	5 800 000	5 843 368,53	0,38
ISS GLOBAL AS 0.875% 18-06-26	EUR	3 000 000	2 978 193,29	0,19
ISS GLOBAL AS 3.875% 05-06-29	EUR	2 000 000	2 085 387,12	0,13
LEASYS 2.875% 17-08-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 613 861,26	0,10
LEASYS 3.375% 25-01-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 591 966,10	0,17
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	1 700 000	1 781 031,08	0,11
LEASYS 3.875% 12-10-27 EMTN	EUR	1 700 000	1 803 493,21	0,12
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	3 400 000	3 583 669,40	0,23
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>26 319 918,49</b>	<b>1,70</b>
ATT E3R+0.4% 16-09-27	EUR	10 000 000	10 018 166,67	0,65
ORANGE 2.75% 19-05-29 EMTN	EUR	5 500 000	5 564 166,16	0,36
TDF INFRASTRUCTURE SAS 3.625% 16-12-30	EUR	5 200 000	5 237 318,19	0,34
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.625% 30-09-30	EUR	5 500 000	5 500 267,47	0,35
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>3 496 165,34</b>	<b>0,23</b>
AMERICA MOVIL BV 3.0% 30-09-30	EUR	3 500 000	3 496 165,34	0,23
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>182 750 271,34</b>	<b>11,78</b>
AMERICAN HONDA FIN 2.85% 27-06-28	EUR	7 900 000	7 985 667,38	0,51
BANCO DE CREDITO SOCIAL 3.5% 13-06-31	EUR	3 900 000	3 975 518,96	0,26
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	1 500 000	1 556 846,10	0,10



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.625% 19-11-27	EUR	3 400 000	3 286 603,48	0,21
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 14-02-28	EUR	6 200 000	6 549 480,41	0,42
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 26-01-28	EUR	7 000 000	7 384 824,52	0,48
BRENNTAG FINANCE BV 3.375% 02-10-31	EUR	7 800 000	7 774 884,00	0,50
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 2.75% 07-07-28	EUR	6 000 000	6 059 368,77	0,39
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	2 200 000	2 279 450,74	0,15
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 18-07-27	EUR	4 200 000	4 243 786,87	0,27
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 27-01-28	EUR	6 000 000	6 059 868,00	0,39
CAIXA GEN S A 0.375% 21-09-27	EUR	10 100 000	9 901 666,44	0,64
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	4 100 000	4 353 068,29	0,28
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-27	EUR	1 900 000	1 967 005,19	0,13
DSV FINANCE BV 2.875% 06-11-26	EUR	1 600 000	1 649 493,04	0,11
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.25% 28-03-31	EUR	10 000 000	9 995 571,23	0,64
FERROVIAL SE 3.25% 16-01-30	EUR	2 100 000	2 170 563,45	0,14
LANSFORSAKRINGAR BANK 2.625% 06-10-28	EUR	8 900 000	8 875 970,00	0,57
NTT FINANCE 2.906% 16-03-29	EUR	5 100 000	5 151 867,42	0,33
OP CORPORATE BANK 2.875% 27-11-29	EUR	4 500 000	4 638 100,68	0,30
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV 2.75% 19-05-28	EUR	4 700 000	4 763 621,90	0,31
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	4 900 000	5 008 739,73	0,32
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	2 700 000	2 822 811,16	0,18
REWE INTL FINANCE BV 2.75% 03-07-28	EUR	5 400 000	5 436 753,29	0,35
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	5 300 000	5 788 157,59	0,37
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 11-01-27	EUR	3 300 000	3 404 784,04	0,22
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 2.875% 26-08-28	EUR	7 600 000	7 609 913,32	0,49
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.7% 21-08-26	EUR	8 000 000	8 046 717,33	0,52
VODAFONE INTL FINANCING DAC 2.75% 03-07-29	EUR	10 200 000	10 257 998,88	0,67
VOLKSWAGEN BANK 2.75% 19-06-28	EUR	3 100 000	3 115 564,97	0,20
VOLKSWAGEN BANK 3.125% 02-10-29	EUR	9 100 000	9 095 996,00	0,59
VOLKSWAGEN BANK E3R+0.65% 02-10-28	EUR	9 000 000	9 002 700,00	0,58
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	2 400 000	2 536 908,16	0,16
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>11 247 447,26</b>	<b>0,73</b>
CAPGEMINI 3.125% 25-09-31	EUR	11 300 000	11 247 447,26	0,73
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>21 297 429,96</b>	<b>1,37</b>
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.125% 23-09-31	EUR	18 300 000	18 102 919,03	1,16
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.25% 22-01-30	EUR	3 100 000	3 194 510,93	0,21
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>7 750 137,15</b>	<b>0,50</b>
CENCORA 2.875% 22-05-28	EUR	4 000 000	4 066 784,11	0,26
FRESENIUS SE 2.75% 15-09-29	EUR	3 700 000	3 683 353,04	0,24
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>13 751 572,40</b>	<b>0,89</b>
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.0% 27-11-29	EUR	5 400 000	5 462 912,96	0,35



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	1 500 000	1 533 340,89	0,10
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV E3R+0.48% 27-05-27	EUR	100 000	100 434,10	0,01
SIXT SE 3.25% 22-01-30 EMTN	EUR	4 000 000	4 116 429,59	0,27
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	EUR	2 500 000	2 538 454,86	0,16
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>			<b>195 077 548,29</b>	<b>12,58</b>
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>180 212 127,75</b>	<b>11,62</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>14 718 933,70</b>	<b>0,95</b>
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 110826 F	EUR	15 000 000	14 718 933,70	0,95
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>10 057 043,01</b>	<b>0,65</b>
SEB E3R+0.75% 01-08-27	EUR	10 000 000	10 057 043,01	0,65
<b>Composants automobiles</b>			<b>14 836 245,76</b>	<b>0,96</b>
OPMOBILITY 110326 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 836 245,76	0,96
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>15 061 991,94</b>	<b>0,97</b>
GROU E E3R+0.9% 05-02-27	EUR	5 000 000	5 038 265,83	0,32
GROU E E3R+0.9% 07-12-26	EUR	10 000 000	10 023 726,11	0,65
<b>Electricité</b>			<b>18 059 159,00</b>	<b>1,16</b>
EDF E3R+0.6% 19-05-27	EUR	18 000 000	18 059 159,00	1,16
<b>Equipements électriques</b>			<b>9 950 100,58</b>	<b>0,64</b>
NEXANS SA 181225 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 950 100,58	0,64
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>9 910 280,36</b>	<b>0,64</b>
ACCIONA FINANCIACION FILIALES 120226 FIX	EUR	10 000 000	9 910 280,36	0,64
<b>Produits alimentaires</b>			<b>17 009 649,45</b>	<b>1,10</b>
BEL E3R+0.88% 24-01-28	EUR	17 000 000	17 009 649,45	1,10
<b>Services aux entreprises</b>			<b>13 766 597,59</b>	<b>0,89</b>
ELIS E E3R+0.85% 18-12-26	EUR	10 000 000	10 013 245,83	0,65
FCC SERVICIOS 220126 FIX 0.0	EUR	3 780 000	3 753 351,76	0,24
<b>Services aux professionnels</b>			<b>29 697 115,81</b>	<b>1,91</b>
TELEPERFORMANCE SE 070426 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 882 252,74	0,64
TELEPERFORMANCE SE 120126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 936 443,53	0,64
TELEPERFORMANCE SE 130426 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 878 419,54	0,63
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>10 075 840,83</b>	<b>0,65</b>
UMIC F E3R+1.43% 18-01-27	EUR	10 000 000	10 075 840,83	0,65
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>17 069 169,72</b>	<b>1,10</b>
REXEL E3R+1.0% 17-09-26	EUR	6 000 000	6 020 457,00	0,38
REXEL E3R+1.0% 19-09-26	EUR	6 000 000	6 006 168,00	0,39
REXEL E3R+1.2% 02-04-26	EUR	5 000 000	5 042 544,72	0,33



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>14 865 420,54</b>	<b>0,96</b>
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>14 865 420,54</b>	<b>0,96</b>
ACCI FINA FILI ZCP 12-02-26	EUR	15 000 000	14 865 420,54	0,96
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>53 931 486,52</b>	<b>3,48</b>
<b>OPCVM</b>			<b>53 931 486,52</b>	<b>3,48</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>53 931 486,52</b>	<b>3,48</b>
OSTRUM SRI CREDIT 6M I	EUR	4 817	53 880 794,35	3,48
OSTRUM SRI MONEY 6M PART SIC	EUR	0,2	50 692,17	0,00
<b>TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION</b>			<b>88 536 897,34</b>	<b>5,71</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>88 536 897,34</b>	<b>5,71</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>46 026 211,41</b>	<b>2,97</b>
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	2 600 000	2 774 494,19	0,18
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	700 000	713 733,71	0,05
BELFIUS SANV 3.375% 28-05-30	EUR	1 000 000	1 020 963,15	0,07
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	800 000	837 296,33	0,05
BELFIUS SANV 4.125% 12-09-29	EUR	1 500 000	1 578 090,41	0,10
BPER BANCA 3.625% 15-01-31	EUR	2 519 000	2 627 422,59	0,17
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	7 600 000	7 963 109,24	0,54
CA 0.625% 12-01-28	EUR	1 000 000	981 516,30	0,06
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	1 800 000	1 767 634,77	0,11
CAIXABANK E3R+0.65% 26-06-29	EUR	3 400 000	3 413 295,70	0,22
CAN IMP BK E3R+0.5% 17-06-27	EUR	1 000 000	1 003 975,42	0,06
FORD MOTOR CREDIT 3.778% 16-09-29	EUR	1 000 000	999 736,11	0,06
NATL BANK OF GREECE 2.75% 21-07-29	EUR	202 000	202 608,02	0,01
NATL WESTMINSTER BANK 3.125% 10-01-30	EUR	3 100 000	3 195 505,90	0,21
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	4 100 000	4 259 159,19	0,27
RCI BANQUE 3.375% 06-06-30	EUR	5 899 000	5 950 032,01	0,38
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	500 000	528 360,00	0,03
UBS GROUP AG 3.162% 11-08-31	EUR	799 000	803 765,85	0,05
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	4 999 000	5 405 512,52	0,35
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>808 521,21</b>	<b>0,05</b>
SEB 3.625% 24-06-30	EUR	800 000	808 521,21	0,05
<b>Boissons</b>			<b>4 018 631,69</b>	<b>0,26</b>
ASAHI BREWERIES 3.384% 16-04-29	EUR	3 900 000	4 018 631,69	0,26
<b>Composants automobiles</b>			<b>6 053 700,79</b>	<b>0,39</b>
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	1 500 000	1 528 096,64	0,10
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	4 100 000	4 525 604,15	0,29



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>490 332,67</b>	<b>0,03</b>
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	500 000	490 332,67	0,03
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>3 539 697,24</b>	<b>0,23</b>
CARREFOUR S A 2.875% 08-12-28	EUR	1 400 000	1 405 082,58	0,09
KRAFT HEINZ FOODS 3.5% 15-03-29	EUR	2 059 000	2 134 614,66	0,14
<b>Electricité</b>			<b>939 574,11</b>	<b>0,06</b>
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	900 000	939 574,11	0,06
<b>Equipements électriques</b>			<b>1 167 187,85</b>	<b>0,08</b>
NEXANS 4.25% 11-03-30	EUR	1 100 000	1 167 187,85	0,08
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>1 004 058,63</b>	<b>0,06</b>
ESSILORLUXOTTICA 2.625% 10-01-30	EUR	1 000 000	1 004 058,63	0,06
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>845 778,19</b>	<b>0,05</b>
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	EUR	800 000	845 778,19	0,05
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>6 077 254,62</b>	<b>0,39</b>
IHG FINANCE LLC 3.375% 10-09-30	EUR	4 999 000	5 020 416,95	0,32
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	1 000 000	1 056 837,67	0,07
<b>Media</b>			<b>2 845 804,12</b>	<b>0,18</b>
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	EUR	1 236 000	1 281 959,39	0,08
IPSOS 3.75% 22-01-30	EUR	1 500 000	1 563 844,73	0,10
<b>Produits chimiques</b>			<b>986 506,03</b>	<b>0,06</b>
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	1 000 000	986 506,03	0,06
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>1 971 437,36</b>	<b>0,13</b>
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	1 899 000	1 971 437,36	0,13
<b>Services aux collectivités</b>			<b>922 051,11</b>	<b>0,06</b>
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	900 000	922 051,11	0,06
<b>Services aux entreprises</b>			<b>1 997 907,95</b>	<b>0,13</b>
ELIS EX HOLDELIS 3.375% 02-09-31	EUR	2 000 000	1 997 907,95	0,13
<b>Services clientèle divers</b>			<b>2 324 315,67</b>	<b>0,15</b>
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	2 200 000	2 324 315,67	0,15
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>1 009 421,58</b>	<b>0,07</b>
ORANGE 2.75% 19-05-29 EMTN	EUR	500 000	505 833,29	0,03
TDF INFRASTRUCTURE SAS 3.625% 16-12-30	EUR	500 000	503 588,29	0,04
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>1 692 009,31</b>	<b>0,11</b>
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 26-01-28	EUR	1 000 000	1 054 974,93	0,07
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	600 000	637 034,38	0,04



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>3 816 495,80</b>	<b>0,25</b>
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV E3R+0.48% 27-05-27	EUR	3 800 000	3 816 495,80	0,25
<b>DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION</b>			<b>-87 399 087,00</b>	<b>-5,63</b>
<b>INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION</b>			<b>-233 307,79</b>	<b>-0,02</b>
<b>Total</b>			<b>1 578 218 304,75</b>	<b>101,74</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
EURO BOBL 1225	-890	0,00	-14 500,00	-104 850 900,00
EURO SCHATZ 1225	-1 850	0,00	-11 750,00	-197 913 000,00
I EURIBOR 3 0326	-2 620	106 212,50	0,00	-641 965 500,00
I EURIBOR 3 1225	-2 300	57 537,50	0,00	-563 356 250,00
SOFRRATE 3M 1225	200	0,00	-21 276,60	40 985 106,38
<b>Sous-total 1.</b>		<b>163 750,00</b>	<b>-47 526,60</b>	<b>-1 467 100 543,62</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
E3R/0.0/FIX/2.499	3 300 000	0,00	-63 062,95	3 300 000,00
E3R/0.0/FIX/2.72	3 000 000	0,00	-66 212,95	3 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.942	2 800 000	0,00	-62 838,74	2 800 000,00
E3R/0.0/FIX/3.0387	2 000 000	0,00	-87 044,28	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.1022	3 000 000	0,00	-136 160,38	3 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.135	2 800 000	0,00	-103 147,44	2 800 000,00
E6R/0.0/FIX/0.773	4 000 000	11 537,68	0,00	4 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.775	5 400 000	15 890,67	0,00	5 400 000,00
E6R/0.0/FIX/0.9185	5 000 000	131 461,12	0,00	5 000 000,00
E6R/0.0/FIX/1.0385	11 000 000	125 210,03	0,00	11 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.4545	11 200 000	0,00	-212 483,97	11 200 000,00
E6R/0.0/FIX/2.513	3 200 000	0,00	-65 510,84	3 200 000,00
E6R/0.0/FIX/2.5525	7 000 000	0,00	-162 610,36	7 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.563	5 300 000	0,00	-52 990,00	5 300 000,00
E6R/0.0/FIX/2.581	7 500 000	0,00	-149 510,43	7 500 000,00
E6R/0.0/FIX/2.742	25 000 000	0,00	-558 824,44	25 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.949	3 600 000	0,00	-133 554,89	3 600 000,00
E6R/0.0/FIX/3.02	7 800 000	0,00	-127 677,29	7 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.794	10 000 000	12 792,20	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.455	3 000 000	0,00	-15 862,92	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.909	6 400 000	0,00	-58 386,03	6 400 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.125	3 400 000	0,00	-46 478,62	3 400 000,00
<b>Sous-total 3.</b>		<b>296 891,70</b>	<b>-2 102 356,53</b>	<b>135 700 000,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>460 641,70</b>	<b>-2 149 883,13</b>	<b>-1 331 400 543,62</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
CDS031847701	-20 000 000	0,00	-452 976,84	-20 000 000,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	-20 000 000	0,00	-354 805,44	-20 000 000,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	-20 000 000	0,00	-354 805,44	-20 000 000,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	-10 000 000	0,00	-177 402,72	-10 000 000,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	-10 000 000	0,00	-177 402,72	-10 000 000,00
ITRAXX EUROPE S39 V1	-10 000 000	0,00	-197 825,62	-10 000 000,00
ITRAXX EUROPE S43 5Y	-20 000 000	0,00	-452 976,84	-20 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S44	-15 000 000	0,00	-1 613 787,02	-15 000 000,00
ITRAXX XOVER S43 V1	-19 733 200	0,00	-2 149 558,22	-19 733 200,00
ITRAXX XOVER S43 V1	-9 866 600	0,00	-1 074 779,11	-9 866 600,00
ITRAXX XOVER S43 V1	-9 866 600	0,00	-1 074 779,11	-9 866 600,00
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>-8 081 099,08</b>	<b>-164 466 400,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>-8 081 099,08</b>	<b>-164 466 400,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 578 218 304,75
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-1 689 241,43
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	-8 081 099,08
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	102 339 346,68
Autres passifs (-)	-119 529 767,30
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>1 551 257 543,62</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI CREDIT 12M GP	EUR	128 481,80532	112,70
Part OSTRUM SRI CREDIT 12M I	EUR	52 599,91386	11 672,05
Part OSTRUM SRI CREDIT 12M L	EUR	489 550,88701	1 138,66
Part OSTRUM SRI CREDIT 12M X	EUR	31 613,87626	11 558,02



## 6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CREDIT 12M  
Identifiant d'entité juridique : 9695 00REKXDQL250WP 81

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51.02% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses de la société de gestion par délégation et du label ISR. Les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont également exclus.
- Détenir au moins 40% d'investissements durables
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
  - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré\* ; Chaque pilier (E, S et G) représente un poids minimum de 20% dans la note ESG de chaque valeur
  - Maintenir une intensité carbone moyenne du portefeuille pondérée par les encours, inférieure à celle de l'univers d'investissement initial ;
- Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) \*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB » selon les principales agences existantes telles Standard Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations de maturité inférieure à 6 ans, libellés en euro..) duquel sont exclus 25% (jusqu'au 31 décembre 2025 puis 30% à partir du 1er janvier 2026) des émetteurs ayant une évaluation ESG parmi les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum Asset Management, du label ISR et des listes d'exclusion PAB au sens de l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818). Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Point préalable :** En raison des nouveaux indicateurs en vigueur pour le fonds ainsi que du changement de l'échelle de notation de l'outil multi sources depuis septembre 2025, les indicateurs présentés ci-dessous sont calculés à la date du 30 septembre 2025 et ne sont pas exprimés en tant que moyenne sur la période de référence.

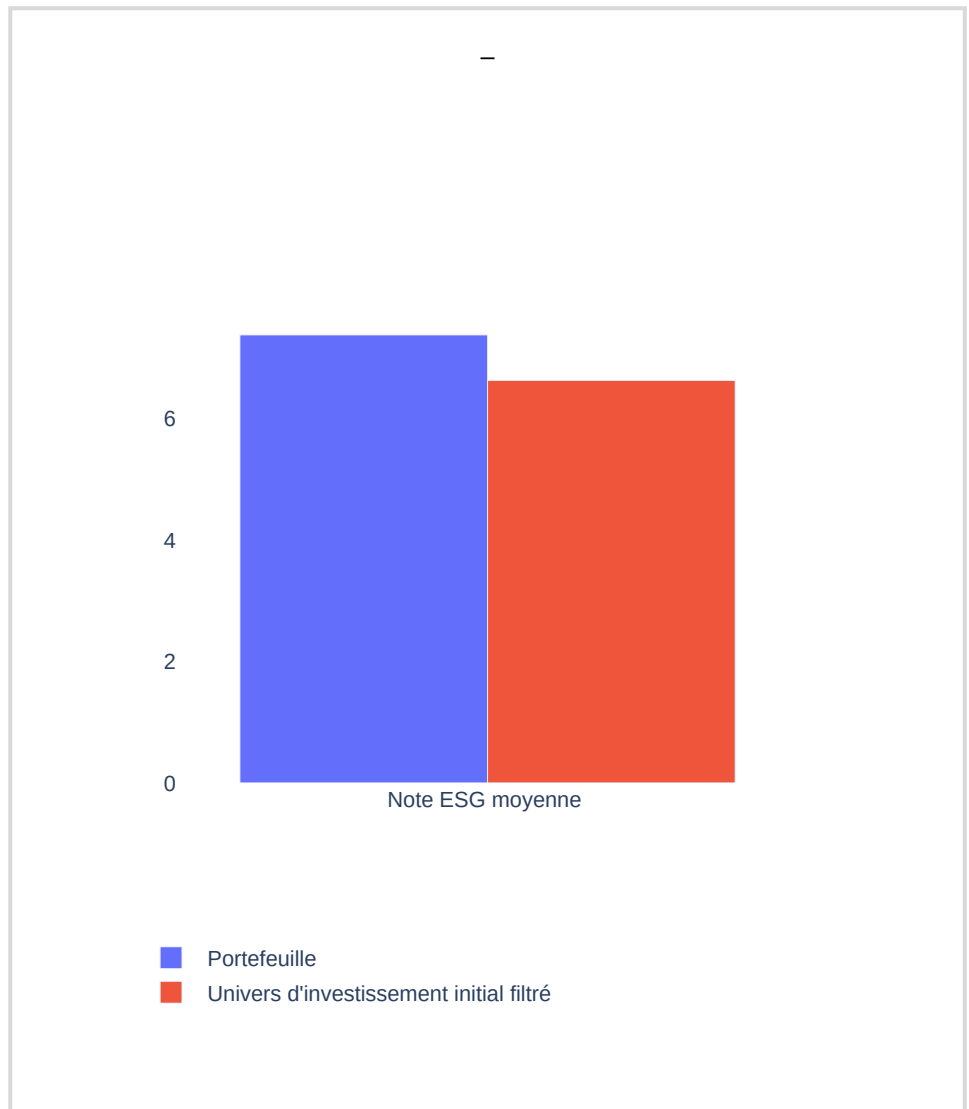
Au 30 septembre 2025, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

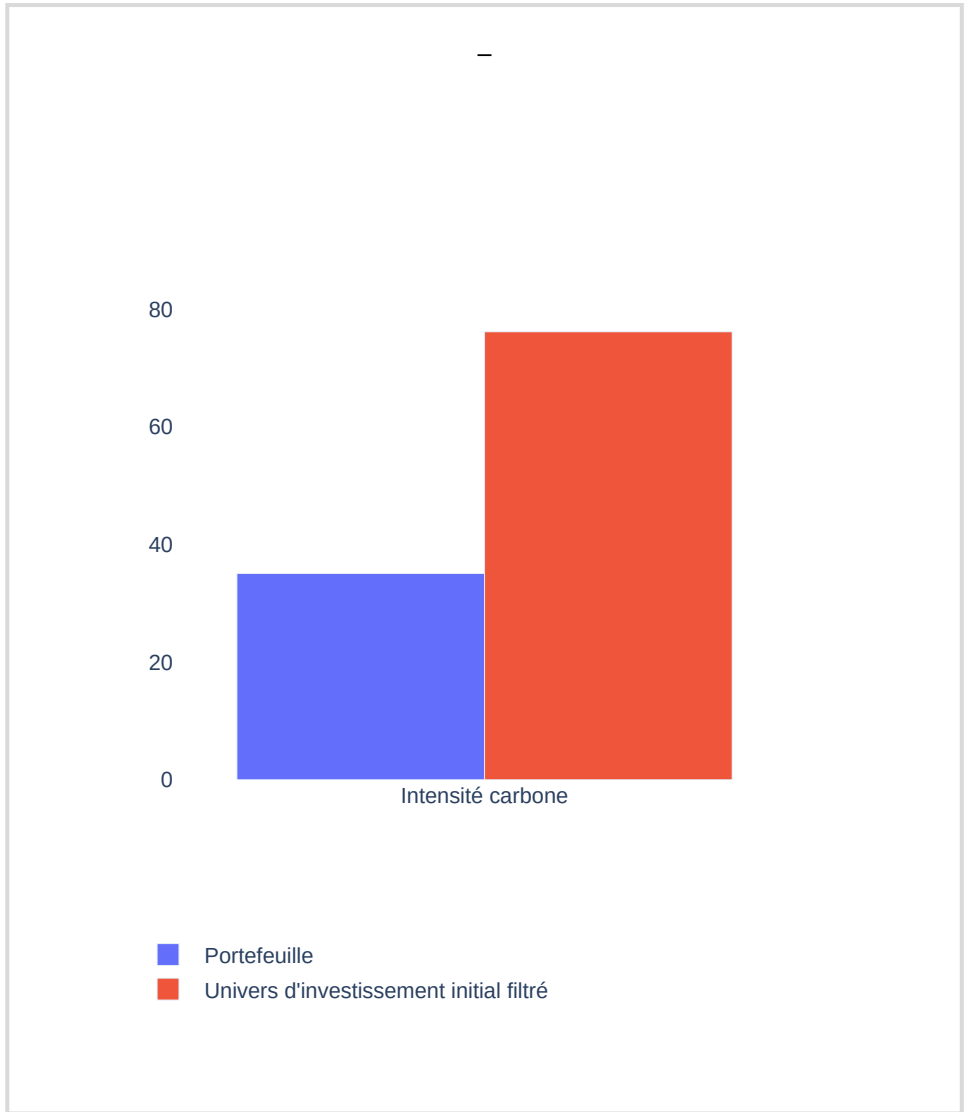
- Note ESG moyenne\* du fonds : 7.38
- Note ESG moyenne\* de l'univers d'investissement initial filtré : 6.63
- Intensité carbone du fonds : 113.87 tCo2/MUSD
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial filtré : 164.78 tCo2/MUSD
- Pourcentage d'investissement durable : 51.02%

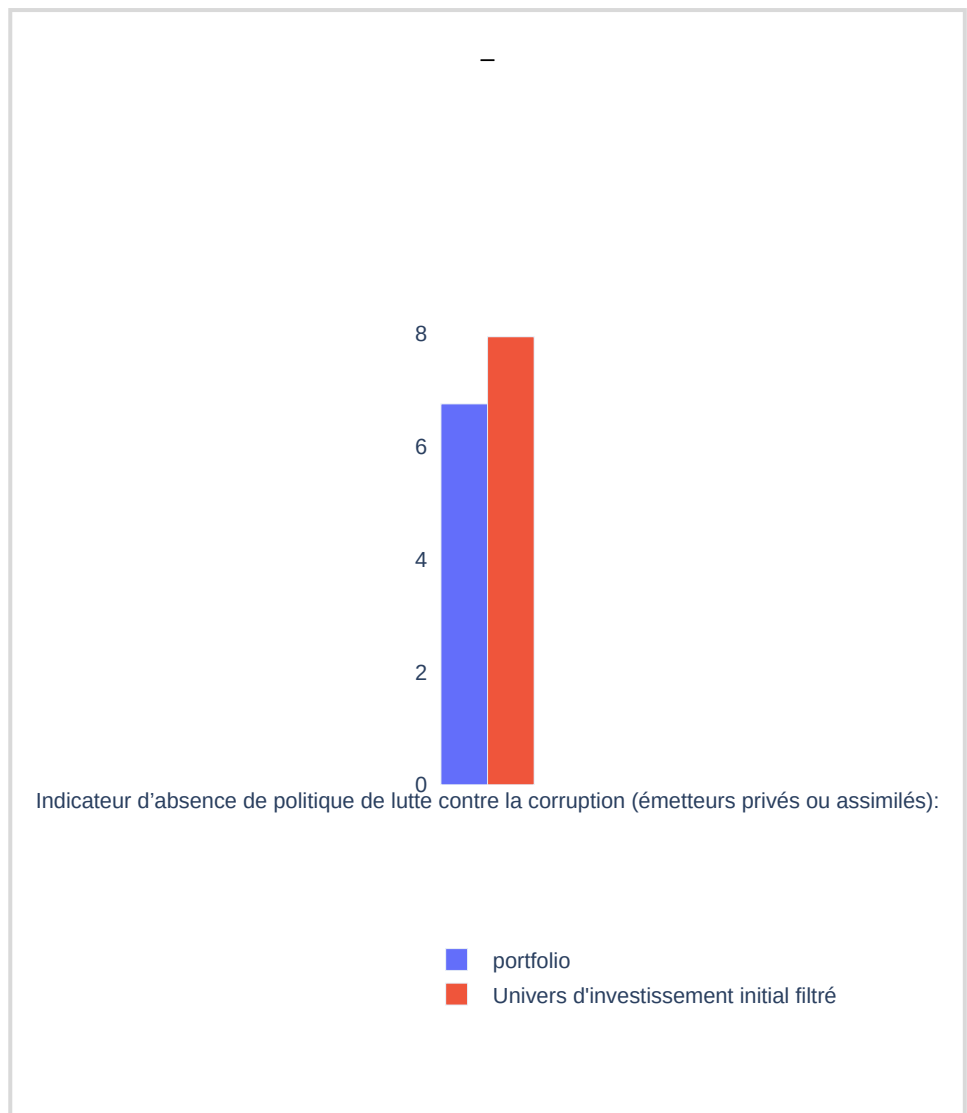
\*Score outil multi sources allant de 1 (moins bonne note) à 10 (meilleure note). Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles.

Par ailleurs, les indicateurs suivants qui sont rattachés au pilier Gouvernance seront suivis:

- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption du portefeuille (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés): 6.75%
- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés): 7.94%







● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Par rapport à la période précédente, les principaux indicateurs présentent une évolution positive. Néanmoins, il est à noter que depuis mai 2025, de nouveaux indicateurs de durabilité sont en vigueur pour ce fonds. De plus, depuis septembre 2025, la méthode de calcul du score ESG a également été modifiée, avec une inversion de l'échelle de notation de l'outil multi sources.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent

à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S.

Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social.

Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-comptedes-pai>).

De plus, le gérant a appliqué les politiques internes sectorielles et les politiques d'exclusion.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables que le portefeuille entend notamment poursuivre ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, Ostrum Asset Management a pris en compte les éléments tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management (Méthodologie de l'investissement Durable selon Ostrum Asset Management) <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg> et résumés ci-dessous :

1. Nos politiques sectorielles et d'exclusion et notre politique d'engagement Ostrum Asset Management dispose de politiques sectorielles et d'exclusion pour écarter les secteurs ou émetteurs non conformes à des principes de responsabilité fondamentaux, en se basant sur des standards comme le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE. Ces politiques permettent d'exclure les entreprises impliquées dans des controverses graves touchant aux droits humains, à l'environnement, et à l'éthique des affaires (Politique Worst offenders). Ostrum AM exclut également les acteurs liés à l'utilisation d'armes controversées. En ce qui concerne les énergies fossiles, la société applique des politiques pour répondre aux PAI environnementaux, tout en engageant le dialogue avec les entreprises émettrices de gaz à effet de serre. Les analystes prennent en compte les externalités environnementales et sociales lors de l'évaluation des obligations durables, afin d'assurer leur alignement avec les objectifs visés. Enfin, les incidences négatives en lien avec les thématiques présentes dans notre Politique d'engagement sont des axes de dialogue avec les émetteurs.

Le fonds applique également les politiques d'exclusion du label ISR et les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU)

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont exclus

2. L'ajout de la méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du DNSH, dans le cadre de la qualification des investissements durables.

En plus de l'application de notre méthodologie, nous ajoutons celle de MSCI, qui applique un filtre supplémentaire, à savoir l'exclusion des entreprises qui ont une contribution positive mais qui enfreignent les normes mondiales, telles que l'UNGC ou l'OCDE ou :

- ont une note de controverse orange ou rouge ou
- sont impliquées dans des activités liées à des dommages importants ou
- sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : producteur de tabac, armes controversées et charbon thermique.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfd>)

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Notre politique Worst Offenders s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique nous permet d'exclure de nos investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires. Cette politique nous permet de vérifier que les PAI 10 et 11 notamment sont bien couverts.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfd>)

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le

rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum ([www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)) rubrique "ESG".

Au cours de cette période de référence, aucune action particulière n'est à reporter sur le portefeuille, l'ensemble des critères PAI a été pris en compte.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Merci de vous référer au Top15 Investissements ci-dessous :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CREDIT 6M I/C (EUR)	OPC Monétaires	2.55	France
OSTRUM SRI MONEY 6M I (C) EUR	OPC Monétaires	2.05	France
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	0.99	France
CRED AGRICOLE SA TR 12-01-28	Institution bancaire diversifiée	0.98	France
COM BK AUSTRALIA TR 15-12-27	Banques commerciales Non-US	0.93	Australie
SANTAN CONS FIN 0.500% 14-01-27	Finance - Prêts à la consommation	0.9	Espagne
VALEO SE 5.375% 28-05-27	Pièces et Equipements Auto. - Orig	0.88	France
LA BANQUE POSTAL 4.000% 03-05-28	Banques commerciales Non-US	0.86	France
CRED AGRICOLE SA 3.375% 28-07-27	Institution bancaire diversifiée	0.86	France
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	0.85	France
BANCO COM PORTUG TR 21-10-29	Banques commerciales Non-US	0.83	Portugal
EIFPAGE SA TR 07-12-26	Edifice / Construction - Divers	0.82	France
CAIXA GERAL DEPO TR 21-09-27	Banques commerciales Non-US	0.8	Portugal
SOCIETE GENERALE 3.000% 12-02-27	Institution bancaire diversifiée	0.8	France
BNP PARIBAS TR 13-01-29	Institution bancaire diversifiée	0.79	France

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

Les pourcentages affichés correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements durables était de 51.02%.



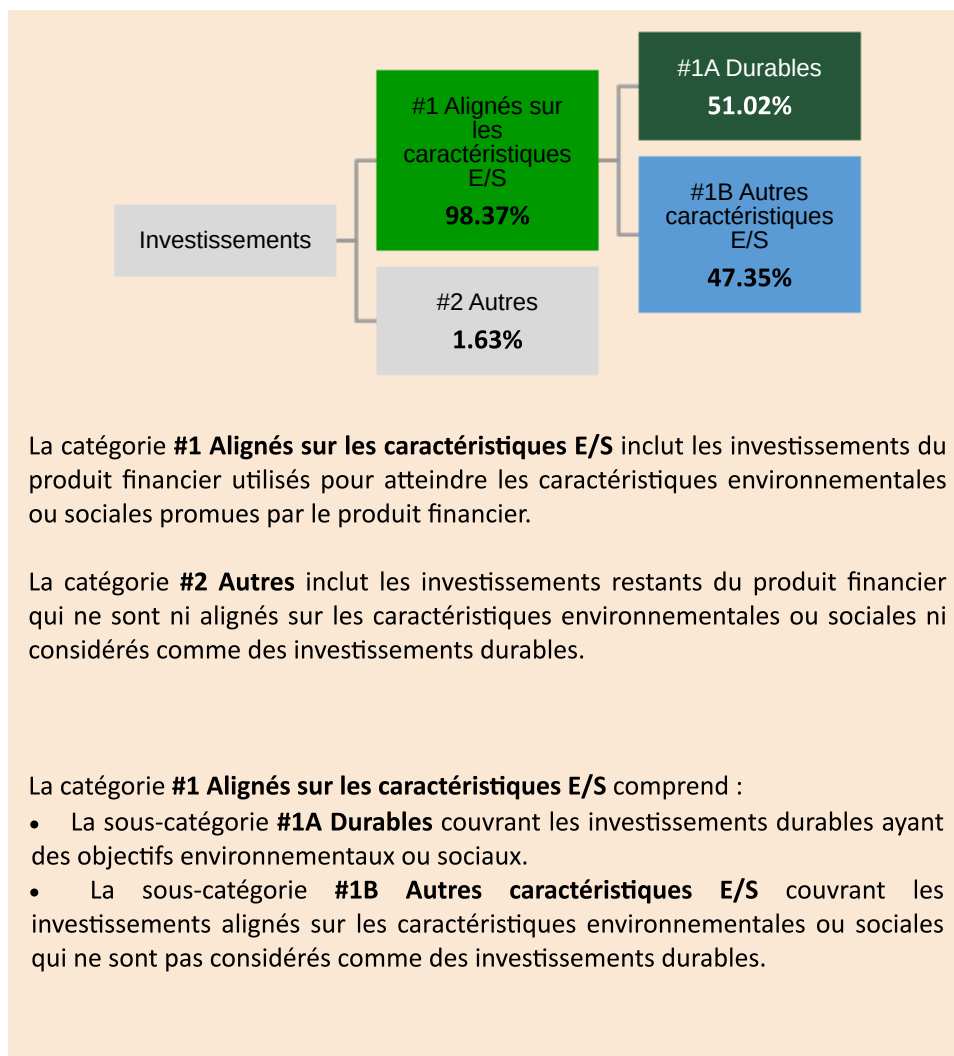
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/10/2024-30/09/2025

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## ● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**Rappel** : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Au 30 septembre 2025, le fonds a investi 98.37% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 1.63% de son actif net dans la catégorie #2. Others, (#2 Autres).



## ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2025, le fonds investissait principalement dans les secteurs suivants : banques, biens de consommation cyclique, électricité et sociétés financières.



## **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Délégué de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégué de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

## ● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine

intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

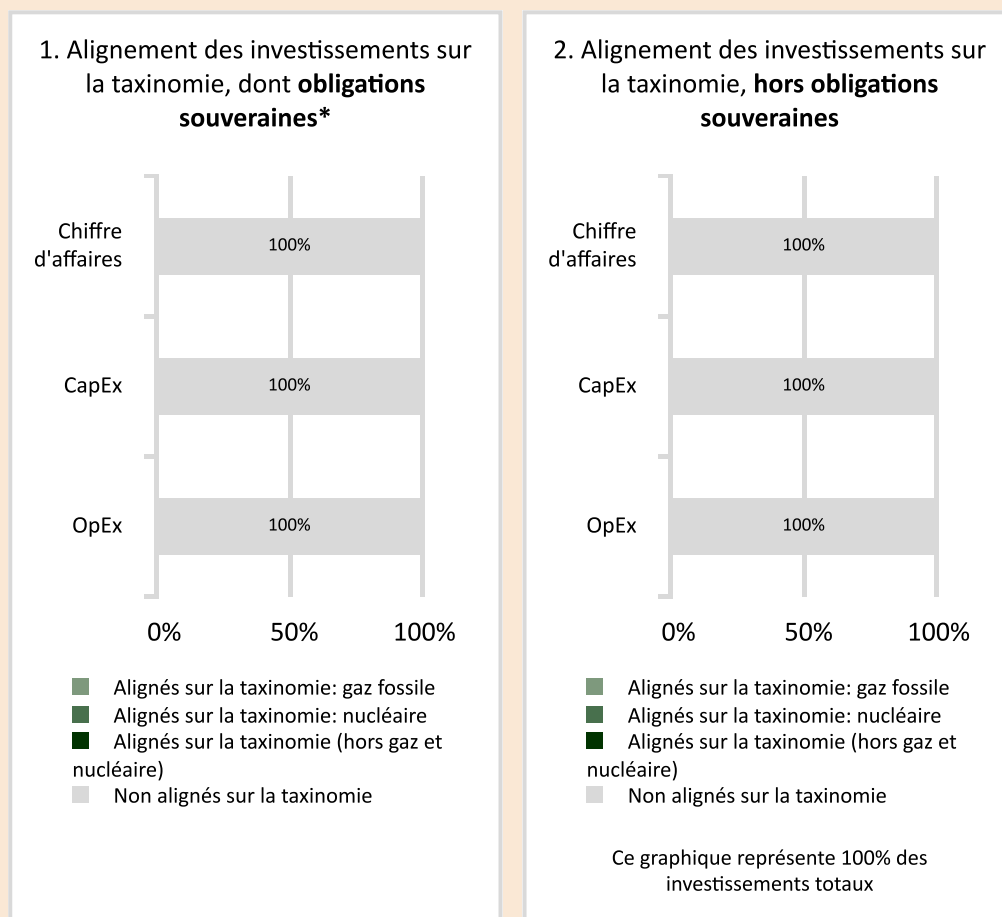
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- Oui:
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

A la date du reporting, compte tenu des données reportées/estimées par les émetteurs, la société de gestion n'a pas identifié d'alignement taxinomie gaz et nucléaire dans le portefeuille d'investissement.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également de 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au cours de la période de référence, le fonds ne s'est pas engagé pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est fixée à 0 %.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Au cours de la période de référence, les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (hors green), les titres ne disposant pas d'une notation ESG/ou les titres ne disposant pas d'un indicateur permettant de calculer leur intensité carbone, les liquidités (hors cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de la période de référence, le portefeuille a suivi les directives du label V2 Great puis V3 en janvier 2025 avec le renforcement de la prise en compte de plusieurs critères ESG notamment l'intensité carbone moyenne de l'univers de référence ainsi que le pourcentage d'émetteurs ayant une politique anticorruption dans le fonds.

En conséquence, nous avons investi sur certains titres ayant une notation extra financière forte ( EDF, Klepierre ...) Nous avons également investi sur des titres obligataires ayant un critère durable sur le marché primaire (Immobiliare Colonial, Valeo, Sagax ...).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable

# LOI ENERGIE CLIMAT

## *OSTRUM SRI CREDIT 12M*

Pour l'exercice clôturant au 30/09/2025



Décembre 2025

OSTRUM SRI CREDIT 12M, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.

# SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS .....	3
1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030 .....	3
1.2. Notre méthodologie .....	3
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur .....	4
1.4. Indice de référence E.U.....	5
1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement .....	5
1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris	5
1.7. Les campagnes d'engagement .....	6
1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus .....	6
1.9. Notre évaluation .....	6
2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	9
2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique .....	9
2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité .....	9
2.3 Appui sur un indicateur biodiversité.....	9
3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....	11
3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG .....	11
3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM.....	11
3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance .....	12
3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance .....	12
3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES .....	13
4. ABÉCÉDAIRE .....	14

**Ce document liste les informations attendues pour les mandats dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.**

# **1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS**

## **1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030**

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans<sup>1</sup>. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Le fonds OSTRUM SRI CREDIT 12M (« Le fonds ») est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR et est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

Au 30 Septembre 2025, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris.

Cependant le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

## **1.2. Notre méthodologie**

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P<sup>2</sup> (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à

<sup>1</sup> À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1er octobre 2018

<sup>2</sup> Le calcul de l'empreinte carbone des OPC a été préparé conformément à la Loi sur Transition Énergétique. Étant donné le caractère encore émergent de cette mesure, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour produire une information précise à partir de sources qu'elle juge fiables. La société de gestion se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la méthodologie présentée, notamment pour tenir compte des améliorations des techniques de mesure ou des travaux de place.

Le Client reconnaît que pour les besoins des calculs décrits précédemment, Ostrum AM s'appuie sur des données de fournisseurs tiers notamment sur les données S&P Trucost :

- Certaines données peuvent ne pas être disponibles, être partielles ou être issues d'estimations de la part de ces fournisseurs de données ;
- Par ailleurs, les fournisseurs peuvent, de manière unilatérale, procéder à un changement de méthodologie pour le calcul d'intensité carbone.

celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).

- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO<sub>2</sub>/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

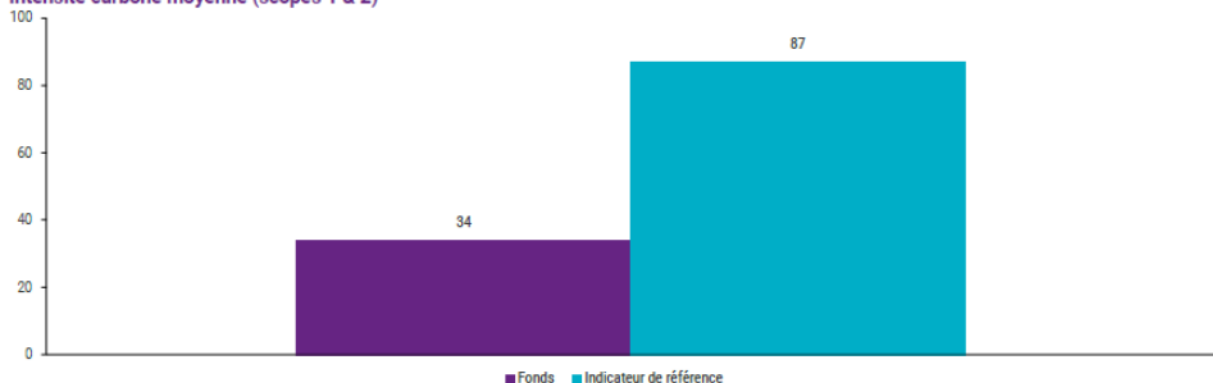
### 1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

Le fonds utilise l'intensité carbone de la part crédit du portefeuille comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif.

Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 30/09/2025 :

**INTENSITÉ CARBONE <sup>1</sup> DE LA PART CRÉDIT DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE, EXPRIMÉE EN TONNES DE CO<sub>2</sub> / MILLIONS DE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES. MESURE RECOMMANDÉE PAR LA TCFD <sup>2</sup>**

**Intensité carbone moyenne (scopes 1 & 2) <sup>3</sup>**



Taux de couverture (Fonds / Indicateur de référence) : 97 % / 98 %  
 Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.  
 Indicateur de référence : 100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR

Source : OSTRUM AM

**Au 30 Septembre 2025, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur un scénario 2 degrés (scope 1 et 2).**

## 1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

## 1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Maintenir une Intensité carbone du fonds inférieure à l'Intensité carbone de l'univers d'investissement initial. Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR. Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

## 1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

- **Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé**

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités<sup>3</sup>. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

- **Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel**

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

- **Politique évolutive dans le temps**

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg/#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd>

- Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. Nous accompagnons également

<sup>3</sup> Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2024 :

- 10 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : [https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediathèque/politiques-reglementaires/politiques\\_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf](https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediathèque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf)

## 1.7. Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une dizaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et Gaz avec une petite dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

## 1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

En 2024, Ostrum a poursuivi ses engagements sur le climat avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Elle continue par ailleurs à apporter activement sa contribution auprès des instances de place pour l'amélioration des pratiques ESG.

## 1.9. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moody.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprise Value / MarketCap</li> <li>• Données CO<sub>2</sub> équivalent des Corporates et des Souverains</li> </ul>
	2. Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alignement scenarii de réchauffement climatique (15°C, 2°C...)</li> <li>• Émissions projetées</li> </ul>
	3. Corporate Obligation verte/sociale/Sustainable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un Corporate et enrichissement du <i>flag</i> par un certain nombre de données sur le <i>green bonds</i> et son émetteur</li> <li>• Informations sur les émetteurs charbon</li> <li>• Risques physiques et de transition</li> </ul>
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notation GREaT pour les émetteurs Corporates</li> </ul>
MSCI	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT</li> <li>• PAI</li> <li>• ODD sur les Corporates</li> <li>• Taxonomie</li> <li>• Analyses ESG qualitatives des émetteurs</li> </ul>
Sustainalytics	Corporate ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ESG pour les Corporates</li> <li>• Analyses ESG qualitatives des émetteurs</li> </ul>
	Exclusion <i>Worst Offenders</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des <i>Worst Offenders</i></li> </ul>
ISS OEKOM	Vote Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte)</li> <li>• Analyse des valeurs dites « <i>non core</i> » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice du vote sur les valeurs dites « <i>non core</i> » (hors marchés bloquants)</li> <li>• Transmission au teneur de compte des votes « <i>core</i> » et « <i>non core</i> »</li> <li>• Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées</li> </ul>
Bloomberg	Flag Green Bonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information sur le caractère GSS d'une obligation</li> </ul>
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs Biodiversité pour les Corporates</li> </ul>
Carbon4	Alignement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporates et Souverains</li> </ul>

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ

Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Score global SDG + 17 SDG</li> <li>Indicateurs bruts pour les Souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR</li> </ul>
CDP	Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions carbone déclarées par les entreprises</li> <li>Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne</li> </ul>
Urgewald	Corporate	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL)</li> </ul>
Climate Action 100+	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques</li> </ul>
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science</li> </ul>
Carbon Tracker	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers</li> <li>Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics</li> </ul>

## 2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

### 2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique

Depuis 2021, Ostrum AM développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ces éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

**A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :**

- ⇒ **Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;**
- ⇒ **Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;**
- ⇒ **Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;**
- ⇒ **Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;**
- ⇒ **Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.**

### 2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le portefeuille n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

### 2.3 Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab<sup>4</sup> (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km<sup>2</sup>. L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés.

---

<sup>4</sup> <https://icebergdatalab.com/>

Concrètement, l’empreinte biodiversité d’Ostrum AM est estimée à environ -0.11 MSA.km<sup>2</sup>/m€ investi au 31 décembre 2024. Cela signifie que pour chaque million d’euro investi, 0,12km<sup>2</sup> de terres passent d’un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d’un portefeuille.

Chaque année, Ostrum AM calcule son empreinte biodiversité. Pour 2024, vous pouvez retrouver les calculs sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->

# 3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

## 3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Ostrum AM réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- Des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- Des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- Des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable d'Ostrum AM disponible ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->

## 3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM

Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités relatifs aux sujets ESG.

La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

### 3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du mandat aux risques ESG passe par :

- **Le suivi des indicateurs extra-financiers**
- **Les politiques sectorielles et d'exclusion**
- **La politique d'engagement**

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2024, 153 engagements et 112 réunions et contacts ont été conduits auprès de 97 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers. Vous pouvez retrouver le détail de ses engagements dans son rapport : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

### 3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs

### 3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum AM a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2025. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (Net Zéro Investment Framework) de l'IIGCC<sup>5</sup> - l'un des trois cadres méthodologiques plébiscités par la « Net Zero Asset Management initiative » (NZAMi) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs corporates dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climatique définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

---

<sup>5</sup> Institutional Investors group on Climate Change \_ <https://www.iigcc.org/>

## 4. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMF	Autorité des Marchés Financiers
CTB	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
GEVA	Gestion Environnementale et Valorisation des Actifs
GIEC AR5	5e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

# MENTIONS LÉGALES

## OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Ce document est destiné aux clients d’Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l’autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu’elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d’une information contenue dans ce document, ni de l’utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d’un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d’évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d’exclusion sont disponibles sur le site d’Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>



**Ostrum Asset Management**

Société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38